



Aix-en-Provence, le 23 septembre 2021

Objet : La nouvelle version de la norme NF X 46-021 de septembre 2021 relative à l'examen visuel des surfaces traitées après travaux de traitement de matériaux et produits contenant de l'amiante a été publiée par l'AFNOR.

Cette nouvelle version va remplacer à compter du 25 septembre 2021 la version précédente datant de 2010. Elle propose une méthodologie à appliquer pour réaliser l'examen visuel de l'état des surfaces traitées suite à des travaux de traitement de l'amiante, **qu'il s'agisse de travaux de retrait ou de travaux d'encapsulation**, ce qui représente une nouveauté dans cette mise à jour de la norme.

Son domaine d'application a aussi évolué puisqu'il intègre maintenant **l'examen visuel interne qui doit être réalisé par l'entreprise au titre de son autocontrôle**. Ce contrôle interne est celui prévu à l'article 12 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante. Il s'agit d'un des arrêtés que la direction générale du travail doit faire évoluer, puisqu'il cite la version de 2010 de la norme NF X 46-021, et la version de 1996 de la norme NF X 43-050 citée en référence pour la réalisation de la mesure de première restitution qui doit être réalisée à l'issue de certains travaux de traitement. Cette dernière norme vient aussi d'être révisée, avec publication de la nouvelle version au mois d'août.

Rappelons enfin que la nouvelle version de la norme NF X 46-021 traite toujours de la mission **d'examen visuel prévu au sein du code de la santé publique** (article R1334-29-3), examen qui doit être réalisé à l'issue de certains travaux de traitement de l'amiante par un **opérateur de repérage amiante certifié avec mention**. Le **propriétaire de l'immeuble bâti** au sein duquel ces travaux ont lieu est responsable de la réalisation de l'examen.

Restez connectés et suivez nos actus sur



ITGA PARC EDONIA
Bâtiment R
Rue de la Terre Adélie
CS 66862
35768 ST GREGOIRE CEDEX
Tél. 0 810 057 570
Fax. 02 23 44 08 30
contact@itga.fr

www.itga.fr